



L'an deux mille vingt et un le 16 du mois de septembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 9 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. CRESPIY Jean Claude – M. ORY Denis – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. LACOTE Maxime – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – Mme SCHEFFLER Véronique – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – M. GRASSER Jean Claude – Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BUZON Bernard – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIJ Cédric

Mme HUART Sonia

Prorogations : M. PORTALLEGRI Robert à M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. FEGER Serge à M. GUEZET Philippe – M. POIREL Patrick à M. VINCENT Yvon – M. THIRY Philippe à M. FAGOT REVURAT Yannick – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – Mme JELEN Nelly à M. LEGUERNIGOU Nicolas

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. LAPOINTE Denis

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 44

Pouvoirs : 7

Excusés : 2

Votants : 51

Date d'affichage : le 20 septembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 51

Contre :

Absentions :

CT/PR

05/09/2021

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Décision Modificative n°1 - Ouverture de crédit Budget BR4 : Bâtiment Relais 4

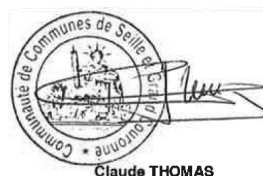
Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances informe les délégués communautaires qu'un découpage en lots de copropriété doit être effectué pour la vente des cellules du bâtiment relais 4. Afin de prendre en charge les frais liés à cette opération, il convient d'effectuer une modification budgétaire. Il propose qu'il soit procédé à une ouverture de crédit de 5 000 € au chapitre 21 de la section d'investissement du budget annexe BR4.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'ouvrir les crédits au BP 2021 du budget bâtiment relais 4 comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT - FONCTIONNEMENT		
Chapitre-Article-Désignation	Dépenses	Recettes
Chap. 21 – Immobilisation corporelles		
2135 – Aménagement bâtiment	+ 3 000 €	
Chap. 011 – Charges à caractère général		
6226 – Honoraires – Géomètre	+ 1 500 €	
6226 – Honoraires – Notaires (Rgl Copropriété et statuts)	+ 1 000 €	

L'équilibre en section de fonctionnement se fera par la diminution de l'excédent.



CLAUDE THOMAS
2021.09.23 21:13:11 +0200
Ref:20210923_105202_1-1-O
Signature numérique
le Président